



PAR YVES LÉGARÉ

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

FAITS SAILLANTS

Le Rapport du directeur général à l'Assemblée générale annuelle se veut un survol des activités de l'année dont nombre d'entre elles ont souvent fait l'objet d'articles dans l'Info-SARTEC, nous vous présentons donc dans ces pages les faits saillants.

Cette année, tant le nombre de contrats que leur valeur ont semblé stables. Les ententes avec l'AQPM ont généré à elles seules pour près de 22,7 millions de dollars de contrats (19,1 en télévision et 3,6 en cinéma) contre 23 millions l'an dernier. En doublage, la valeur des contrats TVA et ANDP a été légèrement inférieure à 2,6 millions comparativement à 2,5 m en 2015. Cette année comme l'an dernier, la valeur totale des contrats de toutes les ententes et des redevances en découlant a avoisiné les 30 millions.

Nous avons reçu plus de 3 100 contrats en télévision, 105 en cinéma, 1 923 contrats en doublage, quelque 200 contrats pour des extraits, à peu près de même nombre pour les conseillers à la scénarisation et une cinquantaine pour des remuements.

Les ententes avec l'AQPM ont occasionné le dépôt de 55 griefs en télévision et 27 en cinéma. 23 griefs, récents ou anciens, ont été réglés en cinéma, contre 75 en télévision.

14 avis d'arbitrage ont été expédiés en télévision, contre 12 en cinéma, dans chaque cas 11 ont été réglés avant l'intervention d'un arbitre.

Nous avons écrit à 429 reprises en télévision et 135 fois en cinéma pour réclamer soit des contrats, des remises, des confirmations de budget, des rapports de redevances ou des sommes dues. Près d'une centaine de lettres ont également été expédiées pour des litiges non immédiats afin de préserver pour le futur les droits de certains auteurs.

En doublage, une trentaine de demandes diverses ont été faites et une dizaine de griefs ont été déposés.

Quant aux ententes avec TVA, l'ONF, la SRC voire la lettre d'entente Nouveaux médias, elles n'ont occasionné qu'une cinquantaine d'interventions, généralement pour des précisions et un seul grief.

■ NÉGOCIATION

Fin janvier, la SARTEC a convenu d'un accord avec l'AQPM pour le renouvellement de l'entente cinéma. La nouvelle entente renforce la protection de l'auteur en cas de poursuite pour libelle ; encadre les informations transmises aux distributeurs pour la promotion et la publicité du film ; détermine la part maximale admissible du cachet d'écriture et de production pour l'auteur d'une réécriture ; prévoit le paiement de contributions lorsqu'un membre SARTEC agit comme conseiller à la scénarisation ; inclut des augmentations du cachet d'écriture minimum (6,65 % pour la durée de l'entente), du cachet de production (le pourcentage passe de 3 % à 4 % pour les budgets au-delà de 1,5 million de \$) et des contributions (de 8,5 % à 9 %) ; et, enfin, ajoute des dispositions particulières pour les scénarios développés de façon spéculative.

Avec une entente télévision en vigueur jusqu'en 2019 et la signature, en février dernier, de l'entente cinéma pour une durée de 4 ans, nos deux principales ententes sont désormais réglées et nous pouvons consacrer plus de ressources à négocier pour les nouveaux médias.

NOUVEAUX MÉDIAS

Après quelques rencontres avec des auteurs pour préparer un projet d'entente Nouveaux Médias, nous avons expédié un avis de négociations à l'AQPM en septembre et une première rencontre a eu lieu le 16 novembre dernier. Actuellement, une lettre d'entente avec l'AQPM précise la nature des droits cédés et oblige le paiement de contributions au REER et le prélèvement des cotisations, mais laisse une grande place à la négociation individuelle, donnant parfois lieu au retour de diverses pratiques (non-paiement des textes refusés ; résiliations de contrat sans indemnité, etc.) auxquelles nous comptons mettre fin.

Depuis la signature d'une première lettre d'entente, il y a bientôt 6 ans, le secteur a beaucoup évolué. Si à peine 5 % des productions étaient alors le fait de membres de l'AQPM, c'est ►

plus de 35 % des productions recensées qui le sont désormais. La nature des textes commandés semble également amenée à changer avec de nouvelles plateformes en ligne dont la programmation s'annonce plus variée. Nous souhaitons négocier une première véritable entente, qui prévoit et les tarifs et les conditions précises d'utilisation des œuvres.

SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

L'entente avec la SRC est échue depuis juillet dernier. En décembre 2014, une mise à jour importante des conditions d'utilisation des œuvres du répertoire radio-canadien sur les nouveaux médias avait été faite. Dans le contexte où la SRC cessera sous peu toute production télévisuelle faisant appel à des auteurs, nous n'entrevoions pas une longue négociation, mais nous attendons toujours que la SRC nous fasse part de ses demandes.

ENTENTE TVA-SARTEC

Échue depuis mai 2014, l'entente TVA couvre les auteurs et les adaptateurs. Nous avons proposé de prolonger l'entente, mais TVA souhaite obtenir une réduction des tarifs en doublage. Depuis lors, trois directeurs des relations de travail se sont succédé, mais aucun n'a semblé trouver le temps de négocier. Après avoir acquis les studios Mels en 2014, TVA avait continué d'appliquer l'entente TVA-SARTEC en surimpression vocale. Début novembre, TVA nous annonçait cavalièrement que Mels avait adhéré à l'ANDP et appliquerait désormais cette entente dont les tarifs sont inférieurs à ceux de TVA. Nous étudions actuellement nos recours.

ENTENTE ANDP-SARTEC

Avec l'ANDP (Association nationale des doubleurs professionnels), les années se suivent et se ressemblent et les négociations traînent en longueur.

Au point mort depuis juin 2015 à cause de l'impasse sur la question des salariés, les négociations ont repris en janvier 2016 pour s'arrêter en mai dernier. L'ANDP qui veut toujours des réductions de tarifs, refuse de limiter le nombre d'adaptateurs salariés et n'offre ainsi aucune garantie que les concessions éventuelles généreraient plus de travail pour nos membres. Alors que nous sommes prêts à recourir à un arbitre pour trancher cette question des salariés, l'ANDP retarde le processus en disant vouloir plutôt en référer au Tribunal de la Commission des relations de travail, sans toutefois se décider à y recourir.

LA QUESTION DES SALARIÉS

Cette question des salariés demeure au cœur de nos négociations. Elle se pose aussi parfois pour les auteurs en télévision. Jusqu'à récemment, la plupart des demandes pour exclure des « auteurs » de notre juridiction concernaient des actionnaires des maisons de production, mais certains cas récents concernaient des gens occupant d'autres fonctions. Plusieurs de ces dossiers ont été déferés à l'arbitrage.

Cette question des salariés n'intéresse pas que la SARTEC. Ainsi, l'UDA a décidé de porter devant le Tribunal administratif du travail un litige à cet effet qui l'opposait à une compagnie de danse. Alors qu'en 2013, la Cour d'appel avait confirmé qu'il n'était pas déraisonnable d'inclure des salariés dans la juridiction d'un syndicat accrédité en vertu de la *Loi sur le statut de l'artiste*, ladite compagnie refusait de négocier prétextant que ses danseurs salariés n'étaient pas des artistes au sens de la *Loi* parce qu'ils ne pratiquaient pas un art à leur propre compte¹. La SARTEC a appuyé l'UDA, qui a obtenu une décision favorable du Tribunal, laquelle a cependant été portée en appel. Espérons que cette question finira par être tranchée de manière définitive.

■ AFFAIRES PUBLIQUES

En matière d'affaires publiques, si l'année 2016 commençait bien avec l'abrogation en janvier par le nouveau gouvernement fédéral du projet de loi C-377 qui obligeait les syndicats à publier tous les détails de leurs finances (obligation dont les associations patronales étaient exemptées), elle allait se compliquer par la suite.

BCPAC

Ainsi, au printemps, le Bureau de certification des productions audiovisuelles entreprenait des consultations dont les résultats pouvaient avoir un impact important pour notre secteur. Le BCPAC souhaitait rendre admissibles au Crédit d'impôt pour production canadienne, les productions distribuées exclusivement sur des plateformes en ligne. Si cette mesure recevait un écho favorable, le désir du BCPAC de l'étendre à tous les services en ligne, même les services non réglementés qui ne contribuent pas au système de radiodiffusion comme Netflix, a soulevé l'opposition conjointe de la SARTEC de l'UDA, de l'ARRQ et de l'AQTIS.

Les mêmes associations ont également réagi contre le resserrement envisagé des règles en matière de crédits d'impôt qui en aurait exclu les émissions de variétés et de magazines et aurait mis en péril plusieurs dizaines d'émissions. En octobre, le BCPAC faisait marche arrière.

CONTENU CANADIEN DANS UN MONDE NUMÉRIQUE

Toujours au printemps, le ministère du Patrimoine annonçait une vaste consultation sur le renforcement, la découverte et l'exportation du contenu canadien dans un monde numérique.

Après une période de consultation destinée au grand public, les associations professionnelles ont eu l'occasion, début novembre, d'exprimer leurs points de vue et leurs attentes. La SARTEC et l'ARRQ ont de plus, fin novembre, déposé un mémoire conjoint dans le cadre de cette consultation qui met, entre autres, de l'avant la nécessité d'encadrer les services par contournement et de mettre à contribution les Fournisseurs de services Internet.

¹ La *Loi* définit un artiste comme « une personne physique qui pratique un art à son propre compte » et précise qu'être à son propre compte signifie s'obliger « habituellement envers un ou plusieurs producteurs au moyen de contrats portant sur des prestations déterminées. »

FAITS SAILLANTS

Suite de la page 7

RENOUVELLEMENT DES LICENCES DES RADIODIFFUSEURS FRANCOPHONES

S'il y a lieu de s'interroger sur les résultats de cette consultation quant à l'encadrement des nouvelles plateformes, il y a aussi lieu de se demander si la réglementation actuelle ne sera pas mise à mal. Notre président en traite dans son rapport, la SARTEC, l'ARRQ et l'UDA ont comparu la semaine dernière aux audiences du CRTC qui décideront des conditions de licences de presque tous les diffuseurs privés du Québec. Nous espérons que le CRTC tiendra compte de notre plaidoyer en faveur du maintien d'exigences élevées pour les dépenses en émissions canadiennes et en émissions d'intérêt national.

FORUM SUR LE DROIT D'AUTEUR À L'ÈRE NUMÉRIQUE

Le fédéral n'est pas le seul à consulter sur l'univers numérique. Ainsi, le Québec semble vouloir ajuster ses politiques pour mieux intervenir dans l'univers numérique. Le ministère de la Culture et des Communications veut depuis 2010 « déterminer les actions à entreprendre en culture pour amorcer le virage numérique », et a mis en place un plan d'action qui incluait en mai dernier la tenue d'un chantier sur l'adaptation du droit d'auteur à l'ère numérique pour favoriser la juste rémunération des créateurs, la simplification des mécanismes de gestion et le développement de l'offre légale.

Nous avons, comme l'ensemble des associations participé, à ce chantier et souligné la question de la dévalorisation des œuvres suite à leur diffusion dans l'univers numérique et les difficultés rencontrées par les sociétés de gestion collective pour la perception des redevances. Un rapport doit être produit sous peu, mais les solutions mises de l'avant, le cas échéant, seront sans doute de portée limitée, la *Loi sur le droit d'auteur* relevant du fédéral.

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE

Les consultations provinciales ne se sont pas limitées aux questions reliées au numérique. Le même ministère de la Culture et des Communications a également lancé une vaste consultation publique en vue du renouvellement de la politique culturelle du Québec. Avec l'ARRQ et l'AQTIS nous avons présenté en juillet un mémoire conjoint dont le thème central tournait autour de la nécessité d'améliorer la condition socio-économique des créateurs, artistes et artisans en s'assurant que toute production soutenue par les fonds publics respecte les conditions de travail minimales négociées par les associations professionnelles. Si l'État exige simplement que ces productions soient couvertes par les ententes collectives existantes, il reviendra alors aux associations de s'assurer que les contrats soient respectés.

■ AUTRES DOSSIERS

Outre ces enjeux d'affaires publiques, soulignons également deux dossiers abordés dans le rapport de notre président, soit :

- la tenue d'un colloque sur le Risque en série où nous souhaitons faire ressortir l'importance de la scénarisation,
- la question de la parité homme femme dans le secteur culturel.

La SARTEC via son personnel ou les membres de son Conseil a également été présente dans le milieu en œuvrant comme chaque année au sein de divers organismes :

- l'intersyndicale pour les questions reliées aux conditions de travail.
- l'Observatoire du documentaire
- l'Observatoire de la culture où nous œuvrons au sein du comité de l'audiovisuel
- le Comité de représentation professionnelle de Québec cinéma
- la Coalition sur la diversité culturelle
- le Groupe de travail sur la Diversité dans les dramatiques
- l'Atelier Grand Nord
- la Fondation des artistes dont nous reparlerons plus loin dans notre ordre du jour.

Nous finançons certaines activités dans le cadre de Regards sur le Saguenay ou de Fantasia et prenons part à la sélection du Prix du Mérite du français de l'Office de la langue française.

■ LES SERVICES

Ces différentes activités se font au travers des activités courantes et des différents services mis en place tels le dépôt de manuscrit, les assurances ou les différentes offres de formation pour nos membres ou pour la relève.

Ce travail est celui d'une équipe composée du personnel, des membres du Conseil, ainsi que de ceux qui prennent part aux comités de négociation. Je les en remercie.

La SARTEC change peu à peu de visage. Après le départ en décembre 2015 de Suzanne Lacoursière, conseillère en relations de travail et de Diane Archambault, administratrice, en août dernier, ce sera au tour d'Odette Larin, secrétaire réceptionniste et pour plusieurs d'entre vous le premier contact avec la SARTEC de prendre sa retraite. Après 25 ans, rien de plus normal, mais nous regretterons ces employées dévouées qui ont tant contribué à l'essor de la SARTEC et ont eu tellement à cœur le service aux membres.

Du côté du Conseil, c'est aussi avec regret que je souligne le départ de Michelle Allen et de Marc Roberge, qui depuis le début de ce millénaire ont consacré leur temps, leur énergie et leur expertise à œuvrer à une meilleure reconnaissance des auteurs. Il faut saluer ici tout ce temps, tous ces efforts consacrés à la défense du métier. Les côtoyer toutes ces années fut un plaisir. 